

DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet du PETR, elle présente les principales informations du Budget Principal 2024 du PETR.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Il a été voté le 26 février 2024 par le Conseil Syndical. Il peut être consulté au siège administratif du PETR de l'Albigeois et des Bastides aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux communautés de communes et communes du Territoire,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le PETR compte un Budget Principal qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du PETR s'équilibre à 1 000 519.82 € en fonctionnement et à 29 477.58 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre Syndicat Mixte d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du PETR.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2024 sont estimées à 1 000 519.82 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024
013 - Atténuation de charges	0 €
70 - Produits des services	10 000,00 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	572 134,50 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	418 385.32 €
Total	1 000 519.82 €

Chapitre 70 : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

Chapitre 74 : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (232 498.50 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Animation Territoriale du Département (33 297 €)
- l'Assistance Technique Région (63 000 €)
- Animation du programme LEADER 2023 + 2024 (53 290 €)
- Gestion du programme LEADER 2023 + 2024 (60 268 €)
- LEADER Emergence FDT / Chargé mission transit° Eco (31 718 €)
- LEADER Accompagnement prestataires touristiques (14 244 €) + Participation des Offices de Tourisme (5 615 €)
- LEADER Dispositif soutien eau de pluie (2 400 €)
- LEADER Format° Management par la coopération (4 480 €)
- LEADER Rencontres TEPOS à Loos en Gohelle (9 600 €)
- Financement Etat / Fonds Vert (21 689 €)
- Etude de faisabilité production granulés / Etat (32 934 €)
- Dispositif de soutien des eaux de pluie / Etat Agence de l'eau (7 100 €)
- Actions PAT 2023 (DRAAF 11 085 €)

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 000 519.82 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024
011 – Charges à caractère général	210 485 €
012 – Charges de personnel	467 284 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	320 717 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 033.82 €
Total	1 000 519.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 29 477.58 €

CHAPITRE	BP 2024
10 – FCTVA,	342.68 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement (LEADER)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 033.82 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	27 101.08 €

Total	29 477.58 €
--------------	--------------------

Les principales recettes d'investissement seront constituées par :

- les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau (2 033.82 €),
- FCTVA 2022 (342.68 €)

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 29 477.58 €

CHAPITRE	BP 2024
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	1 477.58 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	28 000.00€
23 – Immobilisations en cours	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	29 477.58 €

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat d'un ordinateur + licence + changement serveur NAS (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau)

CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics.